



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMMISSION DES ARBITRES PV N°02 - 13/08/2026

Procès-Verbal de la réunion du 13 août 2026

Lieu : District des Alpes - Sisteron

Heure d'ouverture : 19h00

Présidence : Noël FAURE

Membres présents

Joël GRISONI

Marc CHIRON

Frédéric BOLLELI

Christophe GERARD

Rémi DELMOTTE

Emmanuelle LATIL (visioconférence)

Halidi SOULE (visioconférence)

Maxime BERSAN (visioconférence)

Membres excusés

Sami OULHACI

Grégory LACARIA

Daniel BARBOSA

Membre absent

Enzo LEDUC

Invités : Néant

1. Ouverture de séance

M. Noël FAURE, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il rappelle les principaux points inscrits à l'ordre du jour.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

2. Vie et organisation de la CDA

Le Président rappelle l'organisation de la Commission Départementale de l'Arbitrage pour la saison 2026/2027.

Bureau de la CDA

Président : Noël FAURE

Vice-Présidents : Marc CHIRON et Emmanuelle LATIL

Secrétaire : Rémi DELMOTTE

Désignations

Responsable : Halidi SOULE

Suppléant : Marc CHIRON

Le Président rappelle sa volonté de doubler les postes stratégiques de la CDA afin d'assurer la continuité de fonctionnement de la Commission en cas d'indisponibilité temporaire d'un responsable.

Observations

D1 : Marc CHIRON / Daniel BARBOSA

D2 : Christophe GERARD / Noël FAURE

D3 : Daniel BARBOSA / Christophe GERARD

D4 / JAD / Stagiaires : ensemble des observateurs

Communication / indisponibilités

Dans l'attente de la validation officielle des licences, les arbitres doivent transmettre leurs indisponibilités exclusivement par courrier électronique à la CDA (CDA@alpes.fff.fr). La Commission précise que le prochain Règlement Intérieur prévoit de porter à quinze (15) jours avant la rencontre le délai de déclaration d'une indisponibilité, contre dix (10) jours précédemment.

3. Composition de la CDA et demandes d'intégration

La Commission examine les candidatures reçues à la suite de l'appel à candidatures. Après étude des dossiers et échanges entre les membres, la Commission se prononce par vote sur chacune des candidatures présentées.

Une réponse individuelle sera adressée à chacun des candidats afin de l'informer de la décision de la Commission. Les candidatures ayant reçu un avis favorable seront, le cas échéant, transmises au Comité Directeur du District des Alpes, compétent pour procéder aux nominations conformément aux textes en vigueur.

4. Situation des effectifs arbitres pour la saison 2026/2027

La Commission fait un point sur la situation administrative des arbitres. À la date de la réunion, aucune validation des licences n'a encore été communiquée par le médecin en charge de leur examen.

Cette situation, à quelques jours des premières rencontres, est jugée préoccupante. La CDA, en lien avec le Comité Directeur du District, reste pleinement mobilisée afin de permettre une régularisation dans les meilleurs délais.

5. Premières désignations de la saison - 23 août 2026

M. Halidi SOULE informe la Commission que les premières désignations sont préparées. Leur publication demeure toutefois conditionnée à la validation des licences des arbitres concernés.

Le Président rappelle qu'aucun arbitre ne doit contacter directement le responsable des désignations pour le traitement d'une situation personnelle. Toute demande doit être adressée exclusivement à la boîte officielle de la CDA : CDA@alpes.fff.fr. Cette organisation vise à garantir la traçabilité des échanges et un traitement équitable des demandes.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

6. Organisation des tests physiques du 30 août 2026

La Commission examine l'organisation des tests physiques prévus dans la matinée du dimanche 30 août 2026.

À la suite d'un courriel de la Ville de Gap signalant l'indisponibilité des douches en raison d'une non-conformité de l'eau, la CDA décide de rechercher une solution de repli afin de garantir des conditions d'accueil satisfaisantes pour l'ensemble des participants.

Le lieu définitif des tests et de la journée de rentrée sera communiqué aux arbitres dans les meilleurs délais.

7. Organisation des sessions de rattrapage

Aucune date de rattrapage n'est arrêtée à ce jour. Les modalités et, le cas échéant, les dates retenues feront l'objet d'une communication ultérieure de la CDA.

8. Organisation du repas du 30 août

Compte tenu de l'incertitude persistante concernant le lieu d'accueil et les possibilités logistiques sur site, la Commission décide que le repas du 30 août sera organisé individuellement.

Chaque participant devra ainsi prévoir son propre repas pour la pause méridienne entre les tests physiques du matin et la réunion d'information et de formation de l'après-midi. Cette solution permet de garantir que chacun puisse se restaurer quelles que soient les contraintes du site finalement retenu.

9. Journée d'information et de formation du 30 août 2026

La Commission définit les grands axes de la réunion de rentrée qui se tiendra l'après-midi du 30 août. Cette rencontre constituera un temps fort du début de saison et permettra de présenter le cadre de fonctionnement retenu pour 2026/2027.

Les principaux thèmes prévus sont les suivants :

- présentation de la nouvelle composition de la CDA ;
- directives et consignes de la CDA pour la saison 2026/2027 ;
- présentation du nouveau Règlement Intérieur et de ses principales évolutions ;
- mise à l'honneur d'arbitres méritants ;
- distribution d'équipements.

10. Calendrier et échéances à venir

Une journée de formation est programmée à Sisteron le 11 novembre 2026. Une réunion de mi-saison se tiendra le 10 janvier 2027.

Lors de cette réunion de mi-saison, le responsable de la section « Examens » organisera l'évaluation théorique des arbitres. Le test portera sur les fondamentaux de l'arbitrage, au moyen de questions ouvertes adaptées au niveau départemental, et comportera également une situation nécessitant la rédaction d'un rapport disciplinaire.

La note obtenue sera prise en compte dans le classement des arbitres. Aucune session de rattrapage n'est prévue pour cette évaluation.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

11. Questions diverses

Rapports disciplinaires

M. Joël GRISONI, représentant des arbitres à la Commission de discipline, rappelle l'obligation de transmettre les rapports via le compte officiel dans les 48 heures suivant l'heure de début de la rencontre.

En cas de sanction disciplinaire, tous les arbitres désignés sur la rencontre sont tenus de transmettre leur propre rapport. Cette obligation s'applique à chacun des officiels désignés sur la rencontre et revêt une importance particulière en cas d'exclusion (carton rouge).

Il est également rappelé que les rapports doivent être personnels, complets, précis et directement exploitables. Les copier-coller entre officiels sont à proscrire.

La CDA prend acte de ces recommandations. Elle rappelle qu'un outil d'aide à la rédaction des rapports est accessible depuis le portail des arbitres et qu'un travail d'actualisation de ce support sera engagé.

Fiches de renseignements

À la date de la réunion, 50 arbitres ont complété leur fiche de renseignements. Les arbitres qui ne l'ont pas encore fait sont invités à la renseigner dans les meilleurs délais.

Lien vers le formulaire : <https://forms.gle/RgjxxS2EE1r47wHq5>

12. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Sisteron, le 14 août 2026.

Le Président de séance,
Noël FAURE

Le Secrétaire de séance,
Rémi DELMOTTE